

BREVE N° 2019-4

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Présidents de communautés de communes,
Mesdames et Messieurs les secrétaires de Mairie,

Une mise à jour des documents de référence a été réalisée sur le site ATD36 :

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier du Code de la Commande publique (CCP), les services de l'ATD36 ont procédé à une mise à jour des documents de référence (Règlement de consultation « RC », Acte d'engagement « AE » et Cahier des Clauses Administratives particulières « CCAP » pour les contrats de travaux et maîtrise d'œuvre) disponibles sur le site www.atd36.fr dans le module « Ressources ».

Le CCP s'applique aux contrats dont la procédure de passation a été lancée à compter du 1^{er} avril 2019.

S'agissant du contrat de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages d'art, les documents techniques ont également été complétés de manière à permettre à chacun d'engager tout ou partie d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, vous trouverez dans ce module « Ressources », une copie des statuts de l'agence, des délibérations de chaque assemblée générale ordinaire et extraordinaire ainsi que les rapports d'activité de l'agence depuis 2015.

Nous avons également mis à votre disposition les premières brèves diffusées par courriel depuis le début de l'année.